

Comité de Liaison Anti-Canal - Subvention exceptionnelle

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Comité de Liaison Anti-Canal (CLAC) est une association qui a pour objectif de lutter contre la réalisation du projet de mise à grand gabarit de la voie fluviale Rhin-Rhône, ainsi que d'assurer la liaison entre toutes les associations ou personnes morales et particuliers ayant le même objectif.

Diverses manifestations et débats ont été organisés par le CLAC en 1995 et 1996.

En dernier lieu, une grande manifestation anti-canal a eu lieu à Besançon le 9 juin 1996 : à cette occasion, le CLAC a sollicité une aide financière de la Ville de Besançon.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer au CLAC une subvention exceptionnelle d'un montant de 30 000 F.

En cas d'accord, la dépense sera imputée sur les crédits disponibles au Budget Primitif 1996 chapitre 92.022.65748, code service 20500.

M. DUVERGET : Monsieur le Maire, notre groupe de l'opposition ne participera pas au vote sur ce sujet-là pour la raison suivante : il y a actuellement une vaste consultation qui a été lancée par les pouvoirs publics. Cette consultation, chacun a la possibilité d'y répondre et je préférerais que cette subvention aille à une médiatisation encore plus grande de cette consultation qui permet effectivement à chacun de s'exprimer sur cette question. Vous savez, en ce qui me concerne, je ne suis pas un fanatique du grand canal, je tenais à préciser cette prise de position.

M. LE MAIRE : Nous préférons, nous, la médiatisation de ce qui est contre ce projet plutôt que ce que nous envoie la CNR à grands renforts de publicité et je crois qu'ils ont pas mal d'argent pour cela.

Mme BULTOT : Monsieur le Maire, simplement pour dire que les Rouges et Verts voteront bien malgré eux cette subvention de 30 000 F au CLAC. Non pas que nous soyons favorables à ce projet dément, économiquement absurde mais parce qu'il s'agit d'un type de charge en quelque sorte indirecte que fait supporter l'Etat et les partisans du grand canal à la collectivité municipale, aux Bisontins en s'obstinant sur ce projet, mais également, et ce qui est plus scandaleux, en ne donnant pas dans la consultation en cours les mêmes moyens aux uns et aux autres et Monsieur DUVERGET, je vous rejoins un peu sur ce point.

Si ce projet pharaonique était purement et simplement abandonné, le CLAC n'aurait plus de raison d'être et nous aurions fait une économie de 30 000 F. Néanmoins, en votant cette subvention, nous pouvons considérer que tout compte fait il faut retourner la question et penser qu'il s'agit peut-être d'un investissement rentable qui pourra éviter des dépenses bien plus onéreuses puisqu'on parle aujourd'hui de 49 milliards de francs qui seraient beaucoup mieux investis dans la politique de l'emploi, de la santé ou de l'école tout en permettant de sauvegarder la vallée du Doubs et notre environnement.

M. LE MAIRE : Le vote de cette subvention qui est quand même faible, 30 000 F, est aussi un symbole de ce que souhaite dans sa majorité le Conseil Municipal, c'est-à-dire faire connaître les arguments contre cette réalisation.

M. BONNET : Vous évoquez ce vote en tant que symbole, il aurait peut-être été préférable que nous puissions débattre sur le fond plutôt qu'encore une fois aborder cela indirectement comme déjà l'an passé pour une subvention à WWF, dans la mesure où la Ville de Besançon est en première ligne dans le débat et dans le combat contre le canal plutôt que d'être dans une situation ambiguë qui nous amène à voter une subvention.

C'est un contexte qui n'a absolument rien à voir, je rejoins ce qu'ont pu dire d'autres élus auparavant, on pourrait contribuer financièrement à ce que ce débat s'organise en dehors de notre instance plutôt que de faire un choix politique, que beaucoup ici partagent mais qui n'est pas forcément l'unanimité des Bisontins, et donner la possibilité de débattre sur le fond ici.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, je suis lié par une délibération du Conseil Municipal de Besançon de juillet 1992 où pendant trois heures d'horloge nous avons donné les arguments en faveur ou contre ce projet venant de la majorité et de l'opposition. Il me souvient d'un Premier Adjoint qui était à ma droite et qui a soutenu le grand canal et nous avons échangé des arguments en juillet 1992 et nous avons terminé ces débats consacrés uniquement au grand canal par un vote. Vote largement majoritaire qui est le vote actuel du Conseil Municipal qui est en continuité avec le précédent. Je ne vois donc pas l'utilité de passer deux heures ou trois heures ici à rééchanger des arguments que nous connaissons tous avec le résultat qui ne pouvait être différent de celui qui a été émis au début de juillet 1992.

M. PINARD : Cette modeste subvention n'est jamais qu'une compensation par rapport à l'énorme disproportion de moyens qui existe et je crois qu'il faut bien se rendre compte des choses ; enfin heureusement il arrive de temps en temps l'histoire de David et de Goliath. Je suis toujours aussi «maso», et je lis le journal patronal Les Echos où ont été reproduits des extraits du rapport de la Cour des Comptes. Celle-ci a débusqué quelques détails croustillants sur la gestion passée de la CNR. L'organisation de la fête de l'eau à Lyon pour laquelle la Société TSA Consultants a touché 775 600 F HT d'honoraires en 1993, 1 016 000 F en 1994, ne s'inscrit pas dans l'objet de la compagnie. Concernant le voyage de 70 personnes en septembre 1994 sur le Danube, coût 499 000 F, la présence des épouses n'apparaît pas justifiée (protestations). Attendez, là vous n'allez pas vous en moquer, quant aux 2,17 MF touchés par le Député UDF de la Drôme, Thierry CORNILLET, entre 1988 et 1993 note de frais comprise, suscite l'intérêt de la Cour des Comptes et à ce stade de l'enquête, les honoraires versés n'apparaissent pas justifiés. J'ai fait le calcul, notre subvention représente 1,49 % de ce qu'a touché le Député-Maire de Montélimar. Voyez que c'est symbolique mais une fois de plus il faut réfléchir à David et Goliath.

M. LE MAIRE : Merci David, pardon merci Joseph PINARD (rires).

M. BONNET : Quand vous dites qu'il y a quatre ans il y a eu débat, bien évidemment un certain nombre d'élus dans cette assemblée n'étaient pas là pour en débattre. Si on se réfère aux décisions prises dans le passé à tous niveaux, ici comme en d'autres lieux et sur un sujet qui traîne quand même depuis 20 ans, on a toujours le droit à débattre et le devoir de débattre !

M. LE MAIRE : Je vous conseille de débattre entre vous quand vous le souhaitez, je n'organiserai pas un nouveau débat sur cette liaison.

La discussion est close.

Les groupes RPR et «Une Ambition, une Force pour Besançon» ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, adopte la proposition du Rapporteur.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.